

Vous êtes ici : Accueil – Immigrer au Québec > Immigrer et s'installer > **Travailleurs temporaires**

Site officiel du gouvernement du Québec



Recherche

Recherche  
avancée

 Version  
Imprimable



IMMIGRER ET  
S'INSTALLER

POURQUOI CHOISIR  
LE QUÉBEC

OÙ  
S'INSTALLER?

EMPLOI

ÉDUCATION

LOGEMENT

LANGUE  
FRANÇAISE

## Travailleurs temporaires

**Vous désirez séjourner au Québec pour y travailler?**

Un parcours type vous est proposé. Il donne une idée des étapes à franchir pour venir travailler temporairement au Québec. Dans la plupart des cas, c'est l'employeur qui se chargera d'effectuer les premières démarches nécessaires. Mais comme ces démarches vous concernent, il est pertinent d'en prendre connaissance.

Vous trouverez aussi dans le parcours type les démarches que vous aurez à faire de votre côté pour séjourner au Québec. Ce parcours se termine par la demande de résidence permanente, si vous faites le choix d'immigrer de façon permanente au Québec.

>>> **Vous êtes un employeur du Québec et vous désirez recruter un ou des travailleurs étrangers temporaires?**

- Travailleurs permanents
- Gens d'affaires
- Travailleurs temporaires
- Vous informer sur le Québec
- Obtenir les autorisations pour travailler temporairement
- Préparer votre installation
- À l'arrivée, entreprendre vos démarches d'installation
- Renouveler les autorisations pour travailler temporairement
- Demeurer au Québec à titre permanent
- Entreprendre les démarches pour réussir votre intégration au Québec
- Étudiants étrangers
- Parrains et parrainés
- Réfugiés et autres clientèles
- Services électroniques
- Formulaires

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7

### AVIS IMPORTANTS

- Avis important aux personnes touchées personnellement par le typhon Haiyan
- Avis aux personnes désirant immigrer ou séjourner au Québec
- Avis sur la fraude dans Internet

## Votre parcours en 7 étapes!

### **You informer sur le Québec et divers aspects liés au travail temporaire**

L'idée de séjourner au Québec pour y travailler vous intéresse? Renseignez-vous sur des sujets qui touchent spécifiquement les travailleurs temporaires au Québec, mais aussi sur tous les aspects de la vie dans la société québécoise. Vous apprécierez d'autant votre séjour!

### **Obtenir les autorisations pour travailler temporairement au Québec**

Un employeur du Québec vous a fait une offre d'emploi. Votre projet se précise et vous voulez obtenir toutes les autorisations pour séjourner au Québec. Prenez connaissance des **démarches** que doit suivre votre employeur et de celles que vous devez faire vous-même.

## **Préparer votre installation au Québec**

Bientôt vous découvrirez de nouveaux horizons, vous partirez en direction du Québec où vous avez décidé de séjourner pour travailler. Profitez du temps d'attente pour bien [vous préparer](#). Votre installation temporaire au Québec en sera d'autant facilitée.

## **À l'arrivée au Québec, entreprendre vos démarches d'installation**

Vous trouverez dans cette section toute l'information vous permettant de faciliter vos démarches d'[installation](#) au Québec.

### **Une fois au Québec, obtenir de nouvelles autorisations pour travail temporaire**

Votre employeur désire prolonger votre contrat de travail? Vous désirez changer d'employeur? Vous devez alors obtenir de nouvelles autorisations pour continuer de travailler temporairement au Québec. Prenez connaissance des [démarches](#) à effectuer.

### **Demeurer au Québec à titre permanent**

Vous séjourez présentement au Québec comme travailleur temporaire et vous désirez vous y établir de façon permanente? Renseignez-vous sur les [démarches](#) pour faire une demande d'immigration.

### **Entreprendre les démarches pour réussir son intégration au Québec**

Lorsque que vous aurez le statut de résident permanent, vous pourrez bénéficier des [services offerts](#) par le gouvernement et ses organismes partenaires pour faciliter votre intégration.